



DISTRIBUTION DE MASQUES LAVABLES

Chères Godervillaises, Chers Godervillais,

La pandémie mondiale qui a conduit à la mise en place d'un état d'urgence sanitaire et à des mesures de confinement durant plusieurs semaines, est une situation sans précédent.

Depuis le début de l'épidémie, la Ville de Goderville est fortement mobilisée pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 et ainsi protéger ses administrés.

La municipalité a donc décidé de passer une commande de masques « grands publics » afin de pouvoir équiper chaque Godervillais de plus de 10 ans, et accompagner ainsi la sortie progressive du déconfinement annoncée par le Président de la République.

Afin de permettre une diffusion efficace et rapide des masques, offerts par la municipalité, nous procéderons en deux étapes :

- 1- **La distribution**, jointe à ce courrier, d'un masque par foyer.
Lavable et réutilisable, il répond aux normes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR).
Une fiche explicative pour savoir comment bien le porter accompagne ce présent courrier.
- 2- **Une distribution complémentaire** pour les foyers composés de plus d'une personne.
Un représentant de la famille peut en effet obtenir un masque pour chaque membre du foyer âgé de 10 ans et plus (le port du masque pour les enfants de moins de 10 ans n'étant pas obligatoire et déconseillé pour les très jeunes enfants), selon les modalités suivantes :
 - Se rendre à l'une des permanences à la **salle culturelle La Ficelle, rue de la Chênaie, Goderville, de 9h à 12h et de 14h à 17h.**
 - **Le samedi 23 mai 2020, les administrés âgés de 65 ans et plus**
 - **Le dimanche 24 mai 2020, les administrés âgés de moins de 65 ans**
 - Vous devrez **impérativement** être munis des documents suivants, afin de justifier la composition de votre foyer :
 - Livret de famille
 - Feuille d'imposition
 - Pièce d'identité

Lors de ce retrait, il est fortement recommandé de **porter le masque reçu par courrier**, d'apporter votre stylo, de respecter la distanciation physique, le sens de circulation, et de ne pas s'attarder sur place.

Les personnes ne pouvant se rendre sur place peuvent demander à une tierce personne (membre de la famille, voisin...) d'aller chercher le masque pour elles, au moyen d'une **attestation sur l'honneur, avec sa propre carte d'identité ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés ci-dessus.**

Les masques sont à utiliser en complément des gestes barrières permettant de lutter contre la propagation du coronavirus.

Je vous prie de croire, chères Godervillaises, chers Godervillais, à l'assurance de ma considération distinguée.

